CANTON DE VAUD **COMMUNE DE BAVOIS** PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU LA SECRETAIRE LE SYNDIC : SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU LE SYNDIC: LA SECRETAIRE ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE : APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT LAUSANNE, LE .. LA CHEFFE DU DEPARTEMENT : ENTRE EN VIGUEUR, LE 24 octobre 2025



